SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD

Département de la VIENNE

Arrondissement de MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
4.1	25	25	

Date de la convocation : 14/06/2017

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, les délégués du Conseil Syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 Rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt-cinq conseillers sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

Etaient présents: BELLIN Philippe - BELLINI Bruno - BERNARD Patrick - BIBAUD André - BLAISON Andrée - BOCK François - BOURCHENIN Michel - CHAPLAIN Christian - CHARRAUD Bruno - CHOISY Jean-Michel - COMPAGNON Jean-Pierre - GRIMAUD James - GROLLIER Louis-Marie - GUINAULT Jacques - MARTIN Jean-Louis - MOUSSERION Martine - PIN Olivier - POIRIER Frédy - PORCHET Bernard - ROUSSEL Pascal - ROYER Christian - SAUMUR Jean - SICAULT Ludovic - TERRANOVA Jean-Luc - THEVENET Roland.

Etaient excusés : BELLIN Jean - BOUFFARD Patrick - LATU Roland.

<u>Etaient absents</u>: **BAILLARGE** Philippe - **BARRAULT** Serge - **BERTHOMME** Marie-Annick - **BOUCHER** Marc - **CHARGELEGUE** Jérôme - **COLLOBER** Sarah - **DIOT** Xavier - **GREFFIER** Jacky **JEAN** Gisèle - **JESBERGER** Gilles - **LABELLE** Alain - **MAGNY** Fabienne - **SARDET** Gérard - Trésorier Receveur : **SERAISSOL** Laurent

A été élu secrétaire de séance M. Pin Olivier

Administratifs: BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel - Lydie TRIBOT



Délibération n°58_220617

Changement de résidence administrative pour un agent vers la régie de la Clouère.

M. le Président demande pour un agent de la régie de Couhé, un changement de résidence administrative vers la régie de la Clouère, lieu-dit le Crochet 86160 ST Maurice la Clouère.

En l'absence des deux autres agents, il est demandé à l'agent restant de changer de résidence administrative vers la régie de la Clouère et ce pour des raisons de sécurité. En effet, l'agent ne pouvant travailler seul, rejoindra la régie de la Clouère afin de compléter les effectifs.

L'agent exercera les missions correspondant à son grade. Il est rappelé que si l'agent refuse de se rendre sur sa nouvelle affectation, il s'exposera à une procédure de radiation pour abandon de poste.

M. le Président demande au Conseil Syndical de se prononcer sur le changement de résidence administrative de l'agent de la régie de Couhé vers la régie de la Clouère, ceci pour des raisons de sécurité. Cette disposition entrera en vigueur le 15 septembre.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'instituer le changement de résidence administrative vers la régie de la Clouère, pour l'agent restant de la régie de Couhé.

SOUS-PRÉFECTURE

10 JUIL. 2017

MONTMORILLON

MONTMORILLON

Pour copie conforme, Couhé, le 22 juin 2017 Le Président, Philippe Bellin

Acte rendu exécutoire par Le Président Philippe Bellin Couhé, le 22 juin 2017